



## COMMUNE DE LE TEIL

## EXTRAIT

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SESSION  
23/04/2014

## Objet :

Compte  
Administratif  
2013  
Assainissement

L'An Deux Mille Quatorze, le Vingt Trois Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 24  
Absents : 5

Présents : MM Chambert, Cotta, Delhomme, Dolard, Dumas, Fâisse, Galamien, Gonzalvez, Griffe, Guillot, Jouve, Mazellier, Menini, Michel JP., Michelon, Monge, Noël, Pévérèlli, Roche, Saez, Schmitt, Segueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 26  
Abstentions : /  
Contre : /  
*Le Maire ne participe pas au vote*

Excusé(s) : MM Curtius-Landraud (pouvoir à Noël), Durand (pouvoir à Pévérèlli), Garreaud, Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Villemant (pouvoir à Menini).

Secrétaire : Mr Delhomme.

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

vote le Compte Administratif de l'exercice 2013 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	3 125 570,78
	Réalisé :	1 743 601,54
	Reste à réaliser :	1 017 801,71

Recettes	Prévus :	3 125 570,78
	Réalisé :	2 556 449,58
	Reste à réaliser :	525 000,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	528 007,35
	Réalisé :	245 077,35
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	528 007,35
	Réalisé :	360 068,54
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	812 848,04
Fonctionnement :	114 991,19
Résultat global :	927 839,23

Transmis à la Préfecture  
et affiché le : 25/04/2014

Pour extrait conforme



N° 1

**DELIBERATION  
DU CONSEIL**

**SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2013  
ET SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS**

Budget assainissement

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	24
Nombre de suffrages exprimés	26

Date de la convocation 16/04/2014  
Séance du 23/04/2014

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. , délibérant sur le compte administratif du budget annexe de l'exercice 2013 dressé par lui même, après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		130 667,18
Opérations de l'exercice	245 077,35	229 401,36
Totaux	245 077,35	360 068,54
Résultat de clôture	-	114 991,19

Besoin de financement  
Excédent de financement

Reste à réaliser

Besoin de financement  
Excédent de financement

Besoin total de financement  
Excédent total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

3° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations MM. les Membres

MM Chambert, Cotta, Delhomme, Dolard, Dumas, Faisse, Galamien, Gonzalvez, Griffie, Guillot, Jouve, Mazellier, Menini, Michel J.P., Micheion, Monge, Noëi, Pévérélli, Roche, Ségala

Schmitt, Segueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

MM Curtius-Landraud (pouvoir à Noëi), Durand (pouvoir à Pévérélli), Garreaud, Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Villemant (pouvoir à Menini).

Présents :

Excusé(s) :

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
149 794,56	
1 593 806,98	2 556 449,58
1 743 601,54	2 556 449,58
-	812 848,04

A

B 1 017 801,71 525 000,00 C

492 801,71 D = B - C

320 046,33 E = A - D

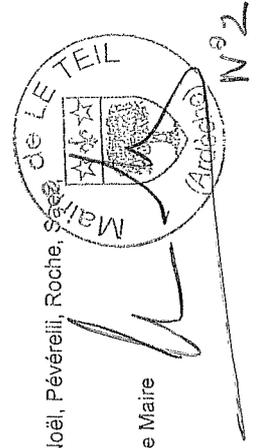
au compte 1068 Investissement

114 991,19 au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

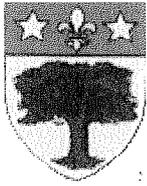
F + G = H

ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
19 127,38 <sup>e</sup>	-
1 838 884,33	2 785 850,94
1 858 011,71	2 785 850,94
927 839,23	

EUROS



Pour expédition conforme, Le Maire



## COMMUNE DE LE TEIL

## EXTRAIT

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SESSION  
23/04/2014

## Objet :

Compte  
Administratif  
2013  
Commune

L'An Deux Mille Quatorze, le Vingt Trois Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 24  
Absents : 5

Présents : MM Chambert, Cotta, Delhomme, Dolard, Dumas, Fäisse, Galamien, Gonzalvez, Griffe, Guillot, Jouve, Mazellier, Menini, Michel JP., Michelin, Monge, Noël, Pévérélli, Roche, Saez, Schmitt, Segueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 20  
Abstentions : /  
Contre : 6  
*Le Maire ne participe pas au vote*

Excusé(s) : MM Curtius-Landraud (pouvoir à Noël), Durand (pouvoir à Pévérélli), Garraud, Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Villemant (pouvoir à Menini).

Secrétaire : Mr Delhomme.

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

vote le Compte Administratif de l'exercice 2013 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	5 410 175,67
	Réalisé :	4 931 673,87
	Reste à réaliser :	584 126,63

Recettes	Prévus :	5 410 175,67
	Réalisé :	3 716 245,42
	Reste à réaliser :	1 406 410,00

Fonctionnement

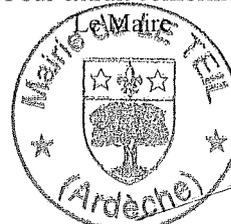
Dépenses	Prévus :	8 338 781,17
	Réalisé :	8 825 853,19
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	8 338 781,17
	Réalisé :	9 365 963,13
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-1 215 428,45
Fonctionnement :	540 109,94
Résultat global :	-675 318,51

Pour extrait conforme



**DELIBERATION  
DU CONSEIL**

**SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2013  
ET SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS**

**Budget Commune**

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	24
Nombre de suffrages exprimés	26
Date de la convocation	16/04/2014
Séance du	23/04/2014

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. , délibérant sur le compte administratif du budget annexe de l'exercice 2013 dressé par lui même, après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		233 737,17	2 020 765,08		1 787 027,91	-
Opérations de l'exercice	8 825 853,19	9 132 225,96	2 910 908,79	3 716 245,42	11 736 761,98	12 848 471,38
Totaux	8 825 853,19	9 365 963,13	4 931 673,87	3 716 245,42	13 523 789,89	12 848 471,38
Résultat de clôture	-	540 109,94	1 215 428,45		675 318,51	

Besoin de financement  
Excédent de financement

1 215 428,45	A
-	

Reste à réaliser

584 126,63	B
1 406 410,00	C

Besoin de financement  
Excédent de financement

-	D = B - C
822 283,37	

Besoin total de financement  
Excédent total de financement

393 145,08	E = A - D
-	

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

531 988,63	F
-	au compte 1068 Investissement

G

8 121,31	G
-	au compte 002 excédent de fonctionnement reporté
-	F + G = H

3° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations MM. les Membres

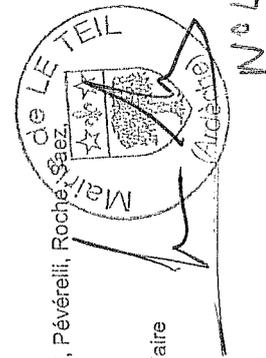
MM Chambert, Cotta, Delhomme, Dolard, Dumas, Faisse, Galamien, Gonzalez, Griffie, Guillot, Jouve, Mazellier, Menini, Michel JP., Michelon, Monge, Noël, Pévèrelli, Roche, Saez, Schmitt, Segueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

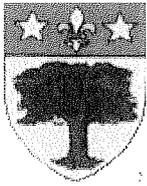
MM Curtius-Landraud (pouvoir à Noël), Durand (pouvoir à Pévèrelli), Carreaud, Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Villemant (pouvoir à Menini).

Présents :

Excusés(s) :

Pour expédition conforme, Le Maire





## COMMUNE DE LE TEIL

## EXTRAIT

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

## Objet :

Compte  
Administratif  
2013  
Eau

Exercice : 29  
Présents : 24  
Absents : 5

Pour : 26  
Abstentions : /  
Contre : /  
*Le Maire ne participe  
pas au vote*

L'An Deux Mille Quatorze, le Vingt Trois Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Chambert, Cotta, Delhomme, Dolard, Dumas, Faisse, Galamien, Gonzalvez, Griffe, Guillot, Jouve, Mazellier, Menini, Michel JP., Michelon, Monge, Noël, Pévérèlli, Roche, Saez, Schmitt, Segueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Excusé(s) : MM Curtius-Landraud (pouvoir à Noël), Durand (pouvoir à Pévérèlli), Garraud, Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Villemant (pouvoir à Menini).

Secrétaire : Mr Delhomme.

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

vote le Compte Administratif de l'exercice 2013 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	3 226 690,91
	Réalisé :	340 168,65
	Reste à réaliser :	468 930,40

Recettes	Prévus :	3 226 690,91
	Réalisé :	2 574 070,65
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

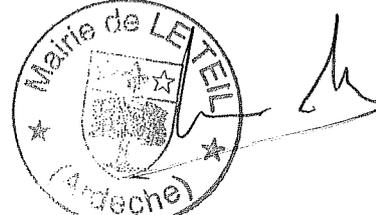
Dépenses	Prévus :	656 713,77
	Réalisé :	251 698,27
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	656 713,77
	Réalisé :	635 903,53
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	2 233 902,00
Fonctionnement :	384 205,26
Résultat global :	2 618 107,26

Pour extrait conforme  
Le Maire



**DELIBERATION  
DU CONSEIL**

**SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2013  
ET SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS**

Budget Eau

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	24
Nombre de suffrages exprimés	26
Date de la convocation	16/04/2014
Séance du	23/04/2014

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. , délibérant sur le compte administratif du budget annexe de l'exercice 2013 dressé par lui-même, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		395 421,43
Opérations de l'exercice	251 698,27	240 482,10
Totaux	251 698,27	635 903,53
Résultat de clôture	-	384 205,26

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	2 506 976,24
340 168,65	67 094,41
340 168,65	2 574 070,65
-	2 233 902,00

ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	2 902 397,67
591 866,92	307 576,51
591 866,92	3 209 974,18
-	2 618 107,26

Besoin de financement  
Excédent de financement

-	A
2 233 902,00	

Reste à réaliser

468 930,40	B	C
------------	---	---

Besoin de financement  
Excédent de financement

468 930,40	D = B - C
-	

Besoin total de financement  
Excédent total de financement

-	E = A - D
1 764 971,60	

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

384 205,26	F	G
------------	---	---

au compte 1068 Investissement

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté  
F + G = H

3° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

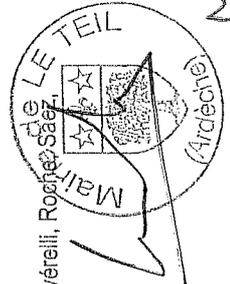
5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus  
Ont signé au registre des délibérations MM. les Membres :

Présents :

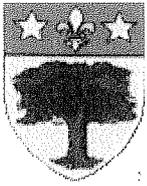
MM Chambert, Coita, Delhomme, Dolard, Dumas, Faisse, Galamien, Gonzalez, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Menini, Michel JP., Michelon, Monge, Noël, Pévèreili, Rochez-Saer, Schmitt, Segueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Excusé(s) :

MM Curtius-Landraud (pouvoir à Noël), Durand (pouvoir à Pévèreili), Garreaud, Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Villemant (pouvoir à Menini).



Pour expédition conforme, Le Maire



## COMMUNE DE LE TEIL

## EXTRAIT

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SESSION  
23/04/2014

Objet :

Comptes de Gestion  
2013  
Commune  
Eau  
Assainissement

Exercice : 29  
Présents : 24  
Absents : 5

Pour : 28  
Abstentions : /  
Contre : /

L'An Deux Mille Quatorze, le Vingt Trois Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Chambert, Cotta, Delhomme, Dolard, Dumas, Faisse, Galamien, Gonzalvez, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Menini, Michel JP., Michelon, Monge, Noël, Pévèrelli, Roche, Saez, Schmitt, Segueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Excusé(s) : MM Curtius-Landraud (pouvoir à Noël), Durand (pouvoir à Pévèrelli), Garraud, Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Villemant (pouvoir à Menini).

Secrétaire : Mr Delhomme.

Vu l'article L 2121.31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

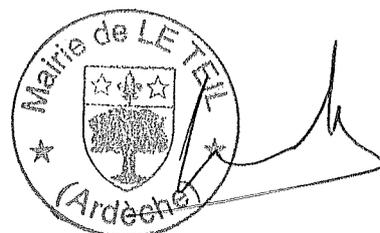
Vu les Comptes de Gestion 2013 de Madame la Trésorière du Budget Principal de la Commune et les Budgets Annexes de l'Eau et de l'Assainissement.

Considérant que les Comptes de Gestion n'appellent ni réserve, ni observation de la part du Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

- approuve les Comptes de Gestions du Budget Principal de la Commune et des Budgets Annexes de l'Eau et de l'Assainissement pour l'Exercice 2013.

Pour extrait conforme  
Le Maire





## COMMUNE DE LE TEIL

## EXTRAIT

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SESSION  
23/04/2014Objet :Vote des taux  
d'imposition des  
3 taxes locales  
pour 2014

L'An Deux Mille Quatorze, le Vingt Trois Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 24  
Absents : 5

Présents : MM Chambert, Cotta, Delhomme, Dolard, Dumas, Faisse, Galamien, Gonzalvez, Griffe, Guillot, Jouve, Mazellier, Menini, Michel JP., Michelon, Monge, Noël, Pévérelli, Roche, Saez, Schmitt, Segueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 28  
Abstentions : /  
Contre : /

Excusé(s) : MM Curtius-Landraud (pouvoir à Noël), Durand (pouvoir à Pévérelli), Garreaud, Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Villemant (pouvoir à Menini).

Secrétaire : Mr Delhomme.

Le Maire expose aux Membres de l'Assemblée l'Etat 1259 MI adressé par les Services Fiscaux.

Il précise que les taux d'imposition en 2013 avaient été fixés comme suit :

- Taxe d'Habitation : 12,94 %.  
- Taxe Foncière (Bâti) : 25,97 %.  
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 68,38 %.

Il indique que compte tenu de la conjoncture actuelle il est préférable de maintenir les taux actuels, malgré les difficultés dans la construction du budget.

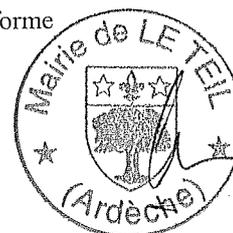
Il demande aux Membres de l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette question.

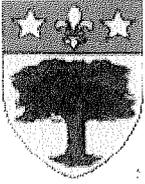
Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

- décide de maintenir les taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2014 de la manière suivante :

- Taxe d'Habitation : 12,94 %.  
- Taxe Foncière (Bâti) : 25,97 %.  
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 68,38 %.

Pour extrait conforme  
Le Maire





## COMMUNE DE LE TEIL

-----  
**EXTRAIT****du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**SESSION  
23/04/2014Objet :Acte Notarié  
Acquisition  
Parcelle BL n° 7-----  
L'An Deux Mille Quatorze, le Vingt Trois Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.Exercice : 29  
Présents : 22  
Absents : 7Présents : MM Chambert, Cotta, Delhomme, Dumas, Faisse, Galamien, Gonzalvez, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Menini, Michel JP., Monge, Noël, Pévérèlli, Roche, Saez, Schmitt, Segueni, Sirvent Ollero, Tolfo.Pour : 28  
Abstentions : /  
Contre : /Excusé(s) : MM Curtius-Landraud (pouvoir à Noël), Dolard (pouvoir à Jouve), Durand (pouvoir à Pévérèlli), Garreaud, Michelon (pouvoir à Tolfo), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Villemant (pouvoir à Menini).Secrétaire : Mr Delhomme.  
-----

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Vu le Code Civil.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de faire cesser un péril imminent sur une maison situé n° 5 Rue de l'Espérance. Les propriétaires n'étant pas en mesure de procéder aux travaux de mise en sécurité du bâtiment, ils ont décidé de céder le bien à la Commune pour la somme symbolique d'un euros. En contrepartie les travaux de mise en sécurité, nécessaire pour faire cesser le péril, seront à la charge de la collectivité.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipale d'acquérir une parcelle d'une contenance de 116 m<sup>2</sup> appartenant à Madame GERANTES Ginette, Madame BEURTON Henriette et Monsieur BOYREL Robert.

Le prix d'acquisition étant inférieur à 75 000 euros, le service des domaines n'a pas été consulté.

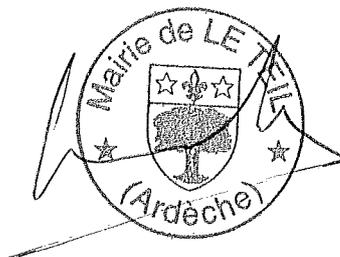
Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

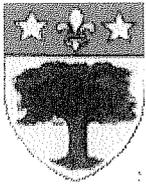
- accepte d'acquérir la parcelle BL n° 7, d'une superficie globale de 116 m<sup>2</sup> appartenant à Madame GERANTES Ginette, Madame BEURTON Henriette et Monsieur BOYREL Robert, au prix de un euro TTC (1,00 €).

- donne pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- autorise Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, à signer l'acte de transfert de propriété correspondant.

Pour extrait conforme  
Le Maire





## COMMUNE DE LE TEIL

## EXTRAIT

SESSION  
23/04/2014

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Acte Notarié  
Acquisition Parcelle  
BS n° 136p

L'An Deux Mille Quatorze, le Vingt Trois Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 22  
Absents : 7

Présents : MM Chambert, Cotta, Delhomme, Dumas, Faisse, Galamien, Gonzalvez, Griffe, Guillot, Jouve, Mazellier, Menini, Michel JP., Monge, Noël, Pévérèlli, Roche, Saez, Schmitt, Segueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 28  
Abstentions : /  
Contre : /

Excusé(s) : MM Curtius-Landraud (pouvoir à Noël), Dolard (pouvoir à Jouve), Durand (pouvoir à Pévérèlli), Garraud, Michelon (pouvoir à Tolfo), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Villemant (pouvoir à Menini).

Secrétaire : Mr Delhomme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Vu le Code Civil.

Vu le document d'arpentage N° 2641D en date du 30 mai 2011 réalisé par Monsieur Guy LEMOINE - Géomètre Expert à Viviers, habilité à réaliser cette mission

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, le souhait de la Commune du Teil d'acquérir une parcelle d'une superficie globale de 39 m<sup>2</sup>, se trouvant Chemin des Peyrouses et provenant d'une régularisation suite à un élargissement de la voie communale au droit de la parcelle cadastrée section BS n°136p.

Le montant de la transaction étant inférieure au seuil de consultation de 75 000 euros, le service des domaines n'a pas été consulté.

Madame Armelle DEMAUVE, propriétaire actuelle du terrain, nous a confirmé dans un courrier daté du 24 mars 2014 son accord de céder gratuitement ce terrain à la Commune du Teil.

Cependant les cessions gratuites n'étant plus autorisées par la législation en vigueur, la Commune propose à Madame Armelle DEMAUVE d'acquérir ce terrain au prix de l'euro symbolique.

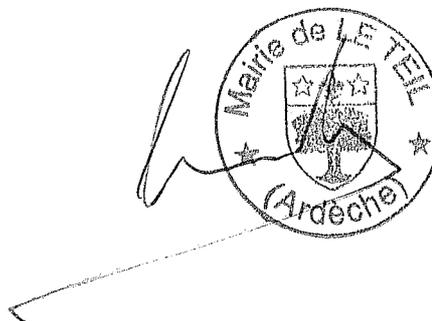
Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

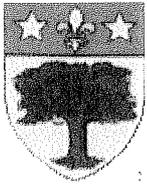
- accepte d'acquérir la parcelle cadastrée section BS n°136p (Document d'arpentage en cours de réalisation par Monsieur JOUANIQUE - Géomètre Expert à Montélimar), située Chemin des Peyrouses, d'une superficie globale de 39 m<sup>2</sup> appartenant à Madame Armelle DEMAUVE, demeurant à LE TEIL, au prix de un euros (1,00 €) pour l'intégrer dans son domaine public.

- donne pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- autorise Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, à signer l'acte de transfert de propriété correspondant.

Pour extrait conforme  
Le Maire





## COMMUNE DE LE TEIL

## EXTRAIT

SESSION  
23/04/2014

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Acte Notarié  
Acquisition Parcelle  
BW N° 57  
Quartier Malaure

L'An Deux Mille Quatorze, le Vingt Trois Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 22  
Absents : 7

Présents : MM Chambert, Cotta, Delhomme, Dumas, Faisse, Galamien, Gonzalvez, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Menini, Michel JP., Monge, Noël, Pévérèlli, Roche, Saez, Schmitt, Segueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 28  
Abstentions : /  
Contre : /

Excusé(s) : MM Curtius-Landraud (pouvoir à Noël), Dolard (pouvoir à Jouve), Durand (pouvoir à Pévérèlli), Garreaud, Michelin (pouvoir à Tolfo), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Villemant (pouvoir à Menini).

Secrétaire : Mr Delhomme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Vu le Code Civil.

Monsieur le Conseiller Délégué à l'Urbanisme et à l'Accessibilité rappelle au Conseil Municipal, la délibération du 25 juin 2012 dans laquelle la Commune prévoyait d'acquérir un terrain d'une superficie globale de 461 m<sup>2</sup>, se trouvant lieu-dit « Malaure » cadastré section BW n° 57.

Le prix d'acquisition indiqué dans la délibération du 25 juin 2012 ne correspond plus à l'accord conclu avec les propriétaires par courrier en date du 11 mai 2011. La Commune de Le Teil propose donc à Monsieur GIOVINIANI Jean-Marie et Madame SIST Marie-Danielle d'acquérir la parcelle BW 57 au prix de 3 688,00 € TTC, soit 8 € par m<sup>2</sup> de terrain.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

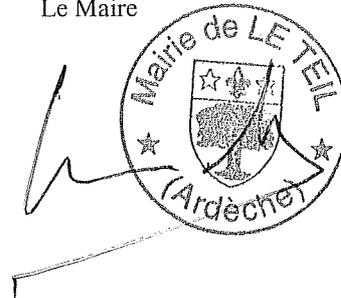
- accepte d'acquérir la parcelle cadastrée section BW n° 57, située Lieu-dit « Malaure », d'une superficie globale de 461 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur GIOVINIANI Jean-Marie, domicilié Quartier Chambon - 07400 Le Teil et Madame SIST Marie-Danielle, domicilié 10 place Charly Chaplin - 26800 Portes Les Valence, au prix de trois mille six cent quatre vingt huit euros toutes taxes comprises (3 688,00 €).

- précise que la Commune s'engage à prendre en charge les frais afférents à la conclusion de l'acte de transfert de propriété.

- donne pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- autorise Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, à signer les actes de transfert de propriété correspondant.

Pour extrait conforme  
Le Maire





## COMMUNE DE LE TEIL

## EXTRAIT

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SESSION  
23/04/2014

## Objet :

Acte Notarié  
Echange de Parcelles  
Avenue de l'Europe Unie

L'An Deux Mille Quatorze, le Vingt Trois Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 22  
Absents : 7

Présents : MM Chambert, Cotta, Delhomme, Dumas, Fäisse, Galamien, Gonzalvez, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Menini, Michel JP., Monge, Noël, Pévèrelli, Roche, Saez, Schmitt, Segueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 28  
Abstentions : /  
Contre : /

Excusé(s) : MM Curtius-Landraud (pouvoir à Noël), Dolard (pouvoir à Jouve), Durand (pouvoir à Pévèrelli), Garreaud, Michelon (pouvoir à Tolfo), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Villemant (pouvoir à Menini).

Secrétaire : Mr Delhomme.

Cette délibération annule et remplace la délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2012 dont l'objet était le même.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ardèche.

Monsieur le Conseiller Délégué à l'Urbanisme et à l'Accessibilité expose au Conseil Municipal, le souhait de la Commune d'harmoniser le foncier dont elle est propriétaire Quartier Ile du Moulin. Pour ce faire, il convient de procéder à un échange de terrain avec Monsieur Claude MANFIOTTO.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

- accepte d'acquérir les parcelles BM n° 11, 13, 170, 172, 173, et 176 situées Avenue de l'Europe, d'une superficie globale de 5 555 m<sup>2</sup> auprès de Monsieur et Madame Claude MANFIOTTO, demeurant Quartier Les Pignes - 07220 VIVIERS, contre la somme de cinq mille euros TTC (5 000,00 €).

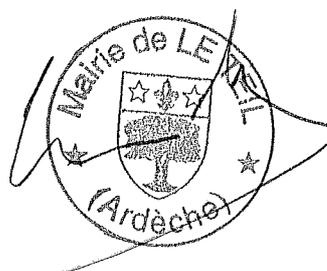
- accepte de vendre les parcelles cadastrées section BM n° 118 et 169, situées Avenue de l'Europe, d'une superficie globale de 5 290 m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame Claude MANFIOTTO, contre la somme de cinq mille euros TTC (5 000,00 €).

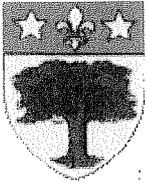
- précise qu'aucune soulte résultante de cet échange ne sera due par l'une ou l'autre des parties, étant donné que la valeur des terrains vendus est strictement identique.

- précise que les frais nécessaires à l'exécution de la présente demeurent à la charge de la Commune.

- donne pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en qualité de Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment la signature d'un compromis de vente ainsi que l'acte authentique.

Pour extrait conforme  
Le Maire





## COMMUNE DE LE TEIL

## EXTRAIT

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Acte Notarié  
Vente local  
Consorts  
GOUDON-ESTRADA

L'An Deux Mille Quatorze, le Vingt Trois Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 22  
Absents : 7

Présents : MM Chambert, Cotta, Delhomme, Dumas, Faisse, Galamien, Gonzalvez, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Menini, Michel JP., Monge, Noël, Pévérèlli, Roche, Saez, Schmitt, Segueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 28  
Abstentions : /  
Contre : /

Excusé(s) : MM Curtius-Landraud (pouvoir à Noël), Dolard (pouvoir à Jouve), Durand (pouvoir à Pévérèlli), Garreaud, Michelon (pouvoir à Tolfo), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Villemant (pouvoir à Menini).

Secrétaire : Mr Delhomme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ardèche.

Monsieur le Conseiller Délégué à l'Urbanisme et à l'Accessibilité expose au Conseil Municipal, le souhait des Consorts GOUDON-ESTRADA, de développer leur activité professionnelle dans un local appartenant à la Commune situé au n° 37 Boulevard Pasteur. Il convient donc de vendre aux Consorts GOUDON-ESTRADA, domiciliés au 79 Boulevard Pasteur, le local correspondant, d'une superficie globale de 91 m<sup>2</sup> et cadastré section BA n° 277.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

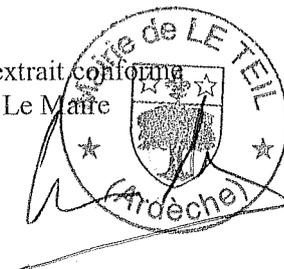
- accepte de vendre la parcelle cadastrée section BA n° 277, située au 37 Boulevard Pasteur - 07400 LE TEIL, d'une superficie globale de 91 m<sup>2</sup> aux Consorts GOUDON-ESTRADA - contre la somme de TREIZE MILLE CINQ CENTS euros HT (13 500,00 €).

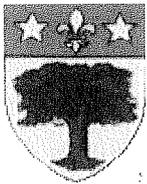
- précise qu'avant la signature de l'acte authentique, il conviendra de réaliser les diagnostics immobiliers obligatoires, ainsi qu'un état descriptif de division.

- précise que tous les frais nécessaires à l'exécution de la présente demeurent à la charge de l'acquéreur.

- donne pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en qualité de Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment la signature d'un compromis de vente ainsi que l'acte authentique.

Pour extrait conforme  
Le Maire





## COMMUNE DE LE TEIL

## EXTRAIT

SESSION  
23/04/2014

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Activités Extrascolaires  
Subventions  
Mars et Avril 2014

L'An Deux Mille Quatorze, le Vingt Trois Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 22  
Absents : 7

Présents : MM Chambert, Cotta, Delhomme, Dumas, Fâisse, Galamien, Gonzalvez, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Menini, Michel JP., Monge, Noël, Pévèrelli, Roche, Saez, Schmitt, Segueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 28  
Abstentions : /  
Contre : /

Excusé(s) : MM Curtius-Landraud (pouvoir à Noël), Dolard (pouvoir à Jouve), Durand (pouvoir à Pévèrelli), Garreaud, Michelon (pouvoir à Tolfo), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Villemant (pouvoir à Menini).

Secrétaire : Mr Delhomme.

Le Conseil Municipal,

Vu le décret N° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mars 2013 sur l'application de la réforme sur les rythmes scolaires à compter de la rentrée 2013-2014.

Vu la mise en place des accueils de loisirs périscolaires en lien avec la Politique Educative Territoriale en faveur des enfants et des jeunes et la mise en place d'un règlement et d'un projet éducatif pour les accueils de loisirs.

Considérant l'engagement financier de la Commune (article 657489).

Après avoir délibéré,

- décide les versements suivants :

**Association « MEDIACOM »**

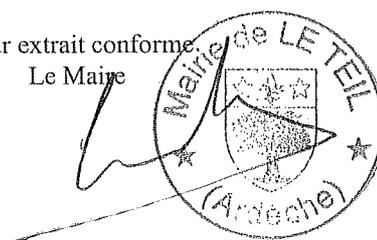
Au titre de la logistique, direction accueil de loisirs école de Frayol	625 €
Au titre de la logistique, direction accueil de loisirs école de Teillaret	625 €
Au titre de l'animation à l'école de Frayol	375 €
Au titre de l'animation à l'école de la violette privée	500 €
Au titre des animations ludothèque dans les écoles	1 150 €
<b>Total :</b>	<b>3 275 €</b>

**Association « Les Pièces Montées »**

Au titre de l'animation à l'école Teillaret	375 €
Au titre de l'animation théâtre dans les écoles	140 €
<b>Total :</b>	<b>515 €</b>

<b>Association « OGEC Saint Louis »</b> Au titre de l'animation à l'école Saint Louis	<b>Total : 750 €</b>
<b>Association « OGEC de Mélas »</b> Au titre de l'animation à l'école de Mélas	<b>Total : 375 €</b>
<b>Association « OGEC de La Violette »</b> Au titre de l'animation à l'école La Violette	<b>Total : 375 €</b>
<b>Association « Judo Club Teillois »</b> Au titre des animations Judo dans les écoles	<b>Total : 175 €</b>
<b>Association « Basket Club Teillois »</b> Au titre des animations basket dans les écoles	<b>Total : 140 €</b>
<b>Association « CICP »</b> Au titre des animations dans les écoles	<b>Total : 455 €</b>
<b>Association « Tennis Club Teillois »</b> Au titre des animations dans les écoles	<b>Total : 175 €</b>
<b>Association « Compagnie Emilie Valantin »</b> Au titre des animations théâtre marionnettes dans les écoles	<b>Total : 572.77 €</b>
<b>Association « Atelier des Merveilles »</b> Au titre des animations conte dans les écoles	<b>Total : 280 €</b>
<b>Association « Robert des Bois »</b> Au titre des animations tir à l'arc dans les écoles	<b>Total : 150 €</b>
<b>Association « Les Dolby's »</b> Au titre des animations relaxation dans les écoles	<b>Total : 630 €</b>
<b>Association « Oasis Pétanque »</b> Au titre des animations pétanque dans les écoles	<b>Total : 480 €</b>
<b>Association « Rugby Club Teillois" »</b> Au titre des animations rugby dans les écoles	<b>Total : 625 €</b>
<b>Association « Prona Yoga »</b> Au titre des animations yoga dans les écoles	<b>Total : 385 €</b>
<b>Association « Three Ligth Project »</b> Au titre des animations dans les écoles	<b>Total : 1 155 €</b>
<b>Association « Handball Club Teillois »</b> Au titre des animations hand dans les écoles	<b>Total : 450 €</b>
<b>Association « Ecole de Musique de Nyons »</b> Au titre des animations musique enregistrement dans les écoles	<b>Total : 455 €</b>

<b>TOTAL des versements</b>	<b>11 417.77 €</b>
-----------------------------	--------------------





## COMMUNE DE LE TEIL

## EXTRAIT

SESSION  
23/04/2014

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Activités Périscolaires  
Subventions  
Mars et Avril 2014

L'An Deux Mille Quatorze, le Vingt Trois Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 22  
Absents : 7

Présents : MM Chambert, Cotta, Delhomme, Dumas, Fâisse, Galamien, Gonzalvez, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Menini, Michel JP., Monge, Noël, Pévèrelli, Roche, Saez, Schmitt, Segueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 28  
Abstentions : /  
Contre : /

Excusé(s) : MM Curtius-Landraud (pouvoir à Noël), Dolard (pouvoir à Jouve), Durand (pouvoir à Pévèrelli), Garreaud, Michelon (pouvoir à Tolfo), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Villemant (pouvoir à Menini).

Secrétaire : Mr Delhomme.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal sur la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2013.

Vu la mise en place des accueils de loisirs périscolaires en lien avec la « Politique Educative Territoriale en faveur des enfants et des jeunes » et la mise en place d'un règlement et d'un projet éducatif pour les 4 accueils de loisirs.

Considérant l'engagement financier de la Commune (art 657.489).

Après avoir délibéré,

- décide les versements suivants :

**Association « MEDIACOM »**

Au titre de la logistique, direction accueil de loisirs école de Frayol	3 350 €
Au titre de la logistique, direction accueil de loisirs école de Teillaret	<u>3 800 €</u>

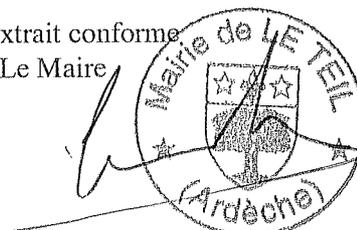
**Total : 7 150 €**

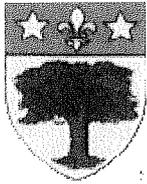
**Association « Les Pièces Montées »**

Au titre de l'animation à l'école Teillaret	<b>Total : 1 781.25 €</b>
---------------------------------------------	---------------------------

**Total des versements : 8 931.25 €**

Pour extrait conforme  
Le Maire





## COMMUNE DE LE TEIL

## EXTRAIT

SESSION  
23/04/2014

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Budget Primitif  
2014  
Assainissement

L'An Deux Mille Quatorze, le Vingt Trois Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 22  
Absents : 7

Présents : MM Chambert, Cotta, Delhomme, Dumas, Fäisse, Galamien, Gonzalvez, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Menini, Michel JP., Monge, Noël, Pévèrelli, Roche, Saez, Schmitt, Segueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 28  
Abstentions : /  
Contre : /

Excusé(s) : MM Curtius-Landraud (pouvoir à Noël), Dolard (pouvoir à Jouve), Durand (pouvoir à Pévèrelli), Garreaud, Michelon (pouvoir à Tolfo), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Villemant (pouvoir à Menini).

Secrétaire : Mr Delhomme.

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2014 :

Investissement

Dépenses : 1 710 247,61

Recettes : 2 203 049,32

Fonctionnement

Dépenses : 424 978,66

Recettes : 424 978,66

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 2 728 049,32 (dont 1 017 801,71 de RAR)

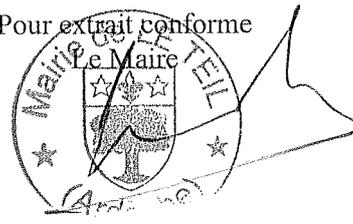
Recettes : 2 728 049,32 (dont 525 000,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 424 978,66 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 424 978,66 (dont 0,00 de RAR)

Pour extrait conforme





## COMMUNE DE LE TEIL

## EXTRAIT

SESSION  
23/04/2014

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Budget Primitif  
2014  
Commune

L'An Deux Mille Quatorze, le Vingt Trois Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 22  
Absents : 7

Présents : MM Chambert, Cotta, Delhomme, Dumas, Fâisse, Galamien, Gonzalvez, Griffe, Guillot, Jouve, Mazellier, Menini, Michel JP., Monge, Noël, Pévèrelli, Roche, Saez, Schmitt, Segueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 22  
Abstentions : 1  
Contre : 5

Excusé(s) : MM Curtius-Landraud (pouvoir à Noël), Dolard (pouvoir à Jouve), Durand (pouvoir à Pévèrelli), Garreaud, Michelon (pouvoir à Tolfo), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Villemant (pouvoir à Menini).

Secrétaire : Mr Delhomme.

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2014 :

Investissement

Dépenses	:	3 405 972,00
Recettes	:	2 583 688,63

Fonctionnement

Dépenses	:	8 482 652,31
Recettes	:	8 482 652,31

Pour rappel, total budget :

Investissement

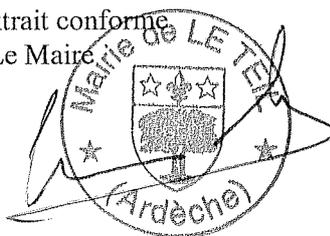
Dépenses	:	3 990 098,63 (dont 584 126,63 de RAR)
Recettes	:	3 990 098,63 (dont 1 406 410,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	8 482 652,31 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	8 482 652,31 (dont 0,00 de RAR)

Pour extrait conforme

Le Maire





## COMMUNE DE LE TEIL

## EXTRAIT

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Budget Primitif  
2014  
Eau

L'An Deux Mille Quatorze, le Vingt Trois Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 22  
Absents : 7

Présents : MM Chambert, Cotta, Delhomme, Dumas, Faisse, Galamien, Gonzalvez, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Menini, Michel JP., Monge, Noël, Pévérèlli, Roche, Saez, Schmitt, Segueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 28  
Abstentions : /  
Contre : /

Excusé(s) : MM Curtius-Landraud (pouvoir à Noël), Dolard (pouvoir à Jouve), Durand (pouvoir à Pévérèlli), Garreaud, Michelon (pouvoir à Tolfo), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Villemant (pouvoir à Menini).

Secrétaire : Mr Delhomme.

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2014 :

Investissement

Dépenses : 2 358 575,06

Recettes : 2 827 505,46

Fonctionnement

Dépenses : 631 312,59

Recettes : 631 312,59

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 2 827 505,46 (dont 468 930,40 de RAR)

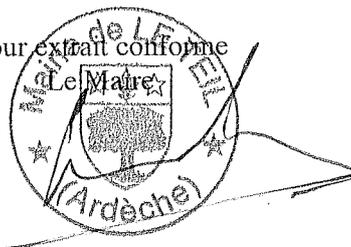
Recettes : 2 827 505,46 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 631 312,59 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 631 312,59 (dont 0,00 de RAR)

Pour extrait conforme





## COMMUNE DE LE TEIL

## EXTRAIT

SESSION  
23/04/2014

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Budget Primitif  
2014  
Lotissement

L'An Deux Mille Quatorze, le Vingt Trois Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 22  
Absents : 7

Présents : MM Chambert, Cotta, Delhomme, Dumas, Fâisse, Galamien, Gonzalvez, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Menini, Michel JP., Monge, Noël, Pévérèlli, Roche, Saez, Schmitt, Segueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 28  
Abstentions : /  
Contre : /

Excusé(s) : MM Curtius-Landraud (pouvoir à Noël), Dolard (pouvoir à Jouve), Durand (pouvoir à Pévérèlli), Garreaud, Michelon (pouvoir à Tolfo), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Villemant (pouvoir à Menini).

Secrétaire : Mr Delhomme.

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2014 :

Investissement

Dépenses : 0,00

Recettes : 0,00

Fonctionnement

Dépenses : 640 844,00

Recettes : 640 844,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

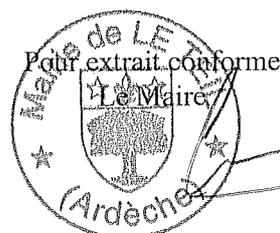
Dépenses : 0,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 0,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 640 844,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 640 844,00 (dont 0,00 de RAR)





## COMMUNE DE LE TEIL

## EXTRAIT

SESSION  
23/04/2014

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Convention et dispositif  
de caution travaux en  
limite du domaine public  
Retrait

L'An Deux Mille Quatorze, le Vingt Trois Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 22  
Absents : 7

Présents : MM Chambert, Cotta, Delhomme, Dumas, Fäisse, Galamien, Gonzalvez, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Menini, Michel JP., Monge, Noël, Pévérèlli, Roche, Saez, Schmitt, Segueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 28  
Abstentions : /  
Contre : /

Excusé(s) : MM Curtius-Landraud (pouvoir à Noël), Dolard (pouvoir à Jouve), Durand (pouvoir à Pévérèlli), Garraud, Michelon (pouvoir à Tolfo), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Villemant (pouvoir à Menini).

Secrétaire : Mr Delhomme.

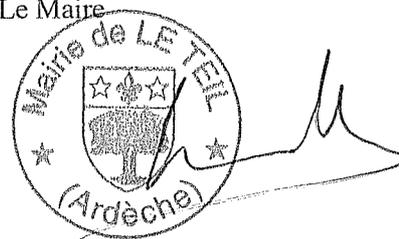
Considérant la délibération du 12 décembre 2013 portant sur la mise en place d'un dispositif de convention et de caution avec les pétitionnaires de travaux en limite du domaine public.

Considérant la lettre de Monsieur le Préfet en date du 11 février 2014 précisant que les bases juridiques et réglementaires actuelles n'étant pas réunies, il est demandé de retirer la délibération.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

- décide de retirer la délibération N° 12 du 12 décembre 2013 portant sur la mise d'une convention et d'un dispositif de caution sur des travaux en limite du domaine public.

Pour extrait conforme  
Le Maire





## COMMUNE DE LE TEIL

## EXTRAIT

SESSION  
23/04/2014

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

## Objet :

Création d'une servitude  
pour le passage d'un réseau  
d'eaux usées

L'An Deux Mille Quatorze, le Vingt Trois Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 22  
Absents : 7

Présents : MM Chambert, Cotta, Delhomme, Dumas, Fäisse, Galamien, Gonzalvez, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Menini, Michel JP., Monge, Noël, Pévérèlli, Roche, Saez, Schmitt, Segueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 28  
Abstentions : /  
Contre : /

Excusé(s) : MM Curtius-Landraud (pouvoir à Noël), Dolard (pouvoir à Jouve), Durand (pouvoir à Pévérèlli), Garreaud, Michelon (pouvoir à Tolfo), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Villemant (pouvoir à Menini).

Secrétaire : Mr Delhomme.

Monsieur le Conseiller Délégué à l'Urbanisme et à l'Accessibilité expose au Conseil Municipal que l'ancien bâtiment de VIDALOT MATERIAUX, situé rue Alphonse Daudet, est sur le point d'être vendu.

A cette occasion, le service réseaux de la commune nous demande de régulariser par une servitude notariale le passage d'une conduite d'eaux usées située sur une des parcelles vendues.

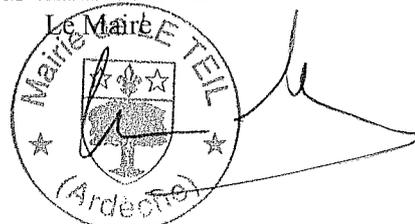
Cette canalisation longe la parcelle BI n° 90 parallèlement à la rivière du Frayol (cf. plan annexé à la délibération).

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

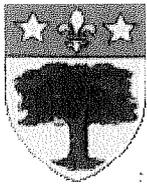
- autorise Monsieur le Maire à créer une servitude de passage au profit de la Commune sur la parcelle BI n° 90 située rue Alphonse Daudet, afin de régulariser le passage d'une canalisation d'eaux usées de diamètre 200 mm et d'en assurer l'entretien.

- donne pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en qualité de Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme







## COMMUNE DE LE TEIL

## EXTRAIT

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SESSION  
23/04/2014

Objet :

Emprunt 2014  
Caisse d'Epargne  
Loire-Drôme-Ardèche  
Investissements 2014

-----  
L'An Deux Mille Quatorze, le Vingt Trois Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 22  
Absents : 7

Présents : MM Chambert, Cotta, Delhomme, Dumas, Fäisse, Galamien, Gonzalvez, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Menini, Michel JP., Monge, Noël, Pévèrelli, Roche, Saez, Schmitt, Segueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 28  
Abstentions : /  
Contre : /

Excusé(s) : MM Curtius-Landraud (pouvoir à Noël), Dolard (pouvoir à Jouve), Durand (pouvoir à Pévèrelli), Garreaud, Michelon (pouvoir à Tolfo), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Villemant (pouvoir à Menini).

Secrétaire : Mr Delhomme.  
-----

Considérant l'ensemble des travaux prévus dans les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (APCP).

Considérant l'ensemble des travaux prévus dans le budget principal de la Commune 2014.

Considérant la nécessité de recourir à l'emprunt pour financer l'ensemble des travaux prévus au budget.

Vu la proposition de la Caisse d'Epargne Loire-Drôme-Ardèche en date du 22 Avril 2014, suite à la consultation de différents organismes prêteurs.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

- décide de demander à la Caisse d'Epargne Loire-Drôme-Ardèche un emprunt de la somme de 600 000 Euros, et dont le remboursement s'effectuera sur une durée de 20 ans, au taux fixe de 3,56 %, à échéances constantes, avec un paiement à terme échu selon la périodicité retenue.

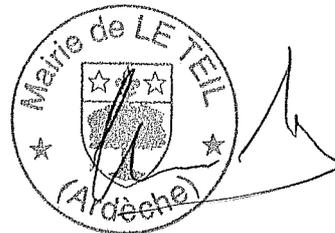
- précise que les échéances de remboursement du prêt seront mensuelles et que les conditions seront appliquées si le contrat de prêt est signé avant le 12 Mai 2014, sous réserve de l'accord du Comité de Crédit de la Caisse d'Epargne.

- s'engage à créer et mettre en recouvrement, en tant que besoin, pendant la durée du prêt, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.

- accepte les conditions de remboursement insérées dans le contrat de prêt et de régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

- donne pouvoir de signature à Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire, pour le contrat d'emprunt ainsi que pour tous les documents s'y afférant.

Pour extrait conforme  
Le Maire





## COMMUNE DE LE TEIL

## EXTRAIT

SESSION  
23/04/2014

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

## Objet :

Emprunt 2014  
Caisse Régionale de  
Crédit Agricole Mutuel  
Sud Rhône Alpes  
1 million d'euros  
Budget Assainissement

Exercice : 29  
Présents : 22  
Absents : 7

Pour : 28  
Abstentions : /  
Contre : /

-----  
L'An Deux Mille Quatorze, le Vingt Trois Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Chambert, Cotta, Delhomme, Dumas, Faisse, Galamien, Gonzalez, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Menini, Michel JP., Monge, Noël, Pévèrelli, Roche, Saez, Schmitt, Segueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Excusé(s) : MM Curtius-Landraud (pouvoir à Noël), Dolard (pouvoir à Jouve), Durand (pouvoir à Pévèrelli), Garreaud, Michelon (pouvoir à Tolfo), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Villemant (pouvoir à Menini).

Secrétaire : Mr Delhomme.  
-----

Considérant l'ensemble des travaux prévus dans les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (APCP).

Considérant l'ensemble des travaux prévus dans le budget 2014 d'Assainissement.

Considérant la nécessité de recourir à l'emprunt pour financer l'ensemble des travaux prévus au budget.

Vu la proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes en date du 16 avril 2014, suite à la consultation de différents organismes prêteurs.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

- Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :
- Décide de demander à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt selon les caractéristiques suivantes :
- Montant : **1.000.000 €**,
  - Durée : **240 mois**,
  - Taux actuel : **3,76 % fixe**, sous réserve de la signature du contrat et du déblocage de la totalité des fonds au plus tard 2 mois à compter de la date d'acceptation de la proposition.
  - Echéances : **ANNUELLES**

- S'agissant d'un prêt ANNUITE REDUITE (la 1<sup>ère</sup> échéance est fixée à moins de 1 AN de la date de déblocage du prêt)

**TAUX PRÊT ANNUITE REDUITE : 3,44 %**

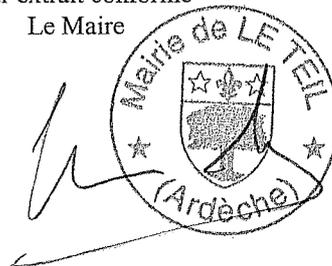
**Si versement des fonds le 23/05/2014  
et date de 1<sup>ère</sup> échéance le 10/08/2014**

**sous réserve de l'accord du Comité des Engagements du prêteur.**

- S'engage à régler les frais de mise en place de 1.900 €.
- S'engage pendant toute la durée du prêt à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.
- S'engage à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.
- Confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'Etablissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.
- Affirme en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

Pour extrait conforme

Le Maire





## COMMUNE DE LE TEIL

## EXTRAIT

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SESSION  
23/04/2014

Objet :

Procédure de biens sans  
maître - Incorporation  
dans le domaine privé  
communal

L'An Deux Mille Quatorze, le Vingt Trois Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 22  
Absents : 7

Présents : MM Chambert, Cotta, Delhomme, Dumas, Fâisse, Galamien, Gonzalvez, Griffe, Guillot, Jouve, Mazellier, Menini, Michel JP., Monge, Noël, Pévérèlli, Roche, Saez, Schmitt, Segueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 28  
Abstentions : /  
Contre : /

Excusé(s) : MM Curtius-Landraud (pouvoir à Noël), Dolard (pouvoir à Jouve), Durand (pouvoir à Pévérèlli), Garreaud, Michelon (pouvoir à Tolfo), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Villemant (pouvoir à Menini).

Secrétaire : Mr Delhomme.

Vu l'article 147 de la loi n° 2004/809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Vu l'article L.1123-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Vu le Code Civil, notamment son article 713.

Vu l'arrêté municipal n° 2013/21 du 20 septembre 2013 déclarant plusieurs biens vacants et sans maître sur le territoire communal.

Vu l'avis de publication du 4 octobre 2013 dans le journal du Dauphiné Libéré.

Considérant le certificat attestant l'affichage aux portes de la mairie de l'arrêté municipal susvisé.

Monsieur le Conseiller Délégué à l'Urbanisme et à l'Accessibilité informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la Commune de ces biens.

Il expose au Conseil Municipal que les propriétaires des immeubles sans maître suivants :

- BC n° 31 d'une contenance de 31 a et 14 ca, situé Allée Paul Avon,
- BC n° 39 d'une contenance de 53 a et 13 ca, situé Allée Paul Avon,
- BH n° 77 d'une contenance de 74 a et 33 ca, situé Ile Rigaud Nord.
  
- La propriété correspondant au 6/7<sup>ème</sup> des parcelles ci-après :
  - CA n° 23 d'une contenance de 75 a et 40 ca, située lieu dit Bauthéac,
  - CA n° 26 d'une contenance de 46 a et 26 ca, située lieu dit Bauthéac,

- CA n° 28 d'une contenance de 28 a et 74 ca, située lieu dit Bauthéac,
- A n° 95 d'une contenance de 82 a et 75 ca, située lieu dit Saint Pierre
- A n° 159 d'une contenance de 2 ha 15 a 20 ca, située lieu dit Vauveron,

ne se sont pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de la dernière mesure de publicité prévue par l'article L1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

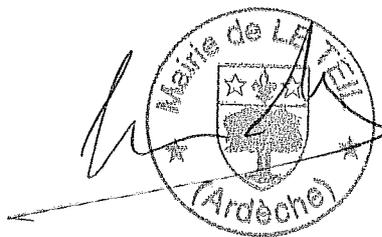
Dès lors, les immeubles sont présumés sans maître au titre de l'article 713 du Code Civil.

Ces immeubles peuvent revenir à la Commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit. L'article L1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques impose l'obligation à la Commune d'incorporer le bien dans le domaine communal dans un délai de 6 mois à compter de la vacance présumée des biens.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

- exerce ces droits en application des dispositions de l'article 713 du Code Civil et de l'article L1123-3 alinéa 4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.
- décide que la Commune s'appropriera ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur.
- précise que Monsieur le Maire est chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine privé communal des immeubles énoncés ci-dessus.
- autorise Monsieur Olivier PEVERELLI, en qualité de Maire, à signer tous les documents et actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- autorise Monsieur le Maire à acquitter les frais d'enregistrements des actes notariés.

Pour extrait conforme  
Le Maire





## COMMUNE DE LE TEIL

## EXTRAIT

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Questions  
Financières  
Diverses

L'An Deux Mille Quatorze, le Vingt Trois Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 22  
Absents : 7

Présents : MM Chambert, Cotta, Delhomme, Dumas, Fäisse, Galamien, Gonzalvez, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Menini, Michel JP., Monge, Noël, Pévérélli, Roche, Saez, Schmitt, Segueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 28  
Abstentions : /  
Contre : /

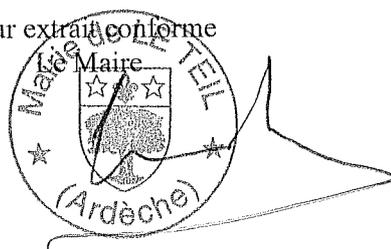
Excusé(s) : MM Curtius-Landraud (pouvoir à Noël), Dolard (pouvoir à Jouve), Durand (pouvoir à Pévérélli), Garreaud, Michelon (pouvoir à Tolfo), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Villemant (pouvoir à Menini).

Secrétaire : Mr Delhomme.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

- décide le versement d'une subvention au Collège Marcel Chamontin, pour la classe archéologie et patrimoine, d'un montant de 1 000 €.
- décide le versement d'une subvention de 1 800 € à la Compagnie Les Colporteurs dans le cadre de leur action « rencontre avec le nouveau cirque » organisée avec le Centre de Loisirs.
- décide l'exonération des pénalités de retard de paiement de la TLE imputées par le Trésor Public à la SCI V MAT IMMO , 9005 Avenue de l'Europe - Le Teil d'un montant de 1 646 €.
- décide l'exonération des pénalités de retard de paiement de la TLE imputées par le Trésor Public à Monsieur SAVY Sylvain, La Sablière . 58 Allée des Florentins - Le Teil pour un montant de 141 €.
- approuve la convention avec le Syndicat Mixte de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche dans le cadre du dispositif « Refondons l'école ».
- décide le remboursement des frais de mise en fourrière du véhicule de Monsieur FRAÏNE Brahim le 12 juillet 2013 pour un montant de 197,40 €).
- décide de passer une convention d'occupation du Domaine Public avec Monsieur Laurent PONS DE VINCENT pour l'organisation d'un vide grenier sur le parking du boulodrome.

Pour extrait conforme





## COMMUNE DE LE TEIL

## EXTRAIT

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Répartition  
Fonds Associatif  
2014

L'An Deux Mille Quatorze, le Vingt Trois Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 22  
Absents : 7

Présents : MM Chambert, Cotta, Delhomme, Dumas, Fâisse, Galamien, Gonzalvez, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Menini, Michel JP., Monge, Noël, Pévèrelli, Roche, Saez, Schmitt, Segueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 28  
Abstentions : /  
Contre : /

Excusé(s) : MM Curtius-Landraud (pouvoir à Noël), Dolard (pouvoir à Jouve), Durand (pouvoir à Pévèrelli), Garreaud, Michelon (pouvoir à Tolfo), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Villemant (pouvoir à Menini).

Secrétaire : Mr Delhomme.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

- décide de l'attribution sur l'article 657 des subventions suivantes :

<b>Art. 657 48 Associations d'intérêt municipal :</b>	<b>35 000</b>
Cercle Culturel du Sou des Ecoles	2 708
Orchestre d'Harmonie « Tonaliteil »	1 616
OMS	3 815
Comités des Fêtes	1 616
(Pour le Banquet Républicain)	1 500
Batterie Fanfare	1 616
AD PEP 07 (C.M.P.P)	1 293
Protection Civile	2 146
Médiacom	1 295
Divers (à répartir)	4 395
<u>CUCS</u>	<b>10 500</b>
Médiacom	2 200
C.L.E.F.S	4 500
Mobilité 07/26	1 600

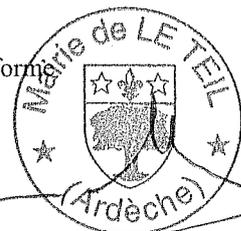
C.I.D.F.F	1 100
A.M.A.V ARDECHE	1 100

<b>Art. 657 482 Associations Teilloises :</b>	<b>10 600</b>
Anciens Combattants / ULAC	888
Amicale Laïque du Teillaret	242
Cantoteil	242
Téquila Show	158
Astroteil	161
Amis des Arts	242
La Ronde des Muses	80
Les amis du Château	158
A.C.C.A	242
Cadets Pompiers	323
Atelier de Théâtre « Les Pièces montées »	1 127
Comités de quartiers :	
Croix Rouge	242
Mélas	242
Sablière	242
Bas-Frayol	242
Haut Frayol	242
Roury	242
Jardins Ouvriers de l'île Rigaud	82
La Brême Teilloise	158
F.C.P.E	479
Divers (à répartir)	4 566
<b>Art. 657 485 Autres Associations :</b>	<b>3 000</b>
Prévention routière	242
Cafés Littéraires	2 000
Espoir Sénégal	242
Divers (à répartir)	516

- précise que ces subventions ne seront versées qu'après réception et examen des dossiers de demandes comprenant :

- . un exemplaire des statuts,
- . le compte annuel approuvé,
- . le rapport d'activité, le budget prévisionnel.

Pour extrait conforme  
Le Maire





## COMMUNE DE LE TEIL

## EXTRAIT

SESSION  
23/04/2014

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Vente Lot N° 3  
Lotissement  
« Entre Pont et Rhône »

L'An Deux Mille Quatorze, le Vingt Trois Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 22  
Absents : 7

Présents : MM Chambert, Cotta, Delhomme, Dumas, Faïsse, Galamien, Gonzalvez, Griffe, Guillot, Jouve, Mazellier, Menini, Michel JP., Monge, Noël, Pévérelli, Roche, Saez, Schmitt, Segueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 28  
Abstentions : /  
Contre : /

Excusé(s) : MM Curtius-Landraud (pouvoir à Noël), Dolard (pouvoir à Jouve), Durand (pouvoir à Pévérelli), Garreaud, Michelon (pouvoir à Tolfo), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Villemant (pouvoir à Menini).

Secrétaire : Mr Delhomme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Vu le Code Civil.

Vu l'avis n° 2013/319/V 290 - 3 de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ardèche intervenu en date du 9 août 2013, fixant la valeur vénale du terrain à la somme de quarante cinq euros HT le m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, le projet de Madame Sylvie AZIUS et de Messieurs Cyril CHAZALLON, David DUPONT et Jérôme BENEVISE, de réaliser un projet commercial qui comportera un magasin d'optique, un salon de coiffure, une agence immobilière et un vendeur de fruits et légumes.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le prix de vente de ces terrains, compte tenu des travaux de viabilisation réalisés et restant à réaliser est de 65 euros TTC par mètre carré.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

- accepte de vendre un terrain provenant de la subdivision du lot n° 3 du Lotissement « Entre Pont et Rhône », situé Lieu dit le Pont Nord, d'une superficie estimée à 2 457 m<sup>2</sup>, aux quatre acquéreurs suivants : Madame Sylvie AZIUS, Messieurs Cyril CHAZALON, David DUPONT et Jérôme BENEVISE, contre la somme de CENT CINQUANTE NEUF MILLE SEPT CENT CINQ EUROS TTC (159 705,00 €).

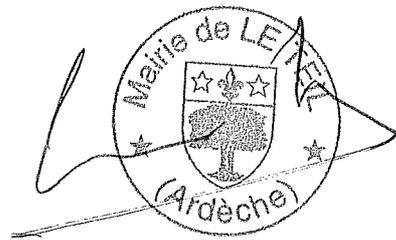
- précise que le prix ferme et définitif sera calculé avec les surfaces inscrites dans le permis de construire valant division et ou les autres documents contractuels, sur la base de soixante cinq euros TTC pour chaque mètre carré cédé.

- précise que la Société Civile d'Attribution ABCD, domiciliée Rue Nationale à Villeneuve de Berg, pourra se substituer aux quatre acquéreurs nommés ci-dessus le jour de la signature de l'acte authentique.

- donne pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en qualité de Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment la signature du compromis de vente ainsi que l'acte authentique.

- précise que tous les frais nécessaires à l'exécution de la présente demeurent à la charge des acquéreurs.

Pour extrait conforme  
Le Maire





## COMMUNE DE LE TEIL

## EXTRAIT

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SESSION  
23/04/2014

Objet :

Vote des Autorisations  
de Programme et  
Crédits de Paiement

-----  
L'An Deux Mille Quatorze, le Vingt Trois Avril dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 22  
Absents : 7

Présents : MM Chambert, Cotta, Delhomme, Dumas, Fâisse, Galamien, Gonzalvez, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Menini, Michel JP., Monge, Noël, Pévèrelli, Roche, Saez, Schmitt, Segueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 28  
Abstentions : /  
Contre : /

Excusé(s) : MM Curtius-Landraud (pouvoir à Noël), Dolard (pouvoir à Jouve), Durand (pouvoir à Pévèrelli), Garreaud, Michelon (pouvoir à Tolfo), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Villemant (pouvoir à Menini).

Secrétaire : Mr Delhomme.  
-----

Considérant la délibération du 12 Décembre 2013.

Considérant que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire, et que pour engager des dépenses en investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1<sup>ère</sup> année puis reporter le solde d'une année sur l'autre.

Considérant que la procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiements (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Considérant que les Autorisations de Programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées, les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice budgétaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de rouvrir pour 2014 les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) suivants :

## Budget Communal

N° AP	Libellé	Montant de L'AP	CP 2014
AP.13.1	Aménagement avenue Mattéoti	32 000	32 000
AP.13.2	Réhabilitation église de Mélas	141 085.52	64 189.97
AP.13.3	Aménagement Place Jean Moulin. Eclairage public	56 000	56 000
AP.13.4	Aménagement Parking Fabre	371653.63	62 500
AP.13.5	Classement digue Rhône	84 465.11	44 050

## Budget Eau

N° AP	Libellé	Montant de L'AP	CP 2014
AP.13.1	Aménagement avenue Mattéoti	132 452.11	124 766
AP.13.2	Aménagement rue Alphonse Daudet	3776.97	0
AP.13.3	Eco quartier de la croix rouge	471 387.70	383 896.20
AP.13.4	Branchements en plomb	1 170 000	585 000

## Budget Assainissement

N° AP	Libellé	Montant de L'AP	CP 2014
AP.13.1	Aménagement avenue Mattéoti	258 996.16	248 333.44
AP.13.2	Aménagement rue Alphonse Daudet	93 776.98	90 000
AP.13.3	Eco quartier de la croix rouge	1 048 077.98	870 586.48
AP.13.4	Bassins d'orages	112 273.30	98 280.10

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du CGCT portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement.

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement.

Vu l'instruction comptable M14.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

- décide de rouvrir les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans les tableaux ci-dessus.
- autorise le Maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2014 indiqués dans les tableaux.

Pour extrait conforme

Le Maire

